

Bergerac, le 10 juillet 2020.

**I
M
P
O
R
T
A
N
T**

Assemblée Générale des sections de l'ODG de Bergerac et Duras

AOC Bergerac/Côtes de Bergerac- Côtes de Duras-Monbazillac-Montravel-
Pécharmant-Rosette-Saussignac
IGP Périgord

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'assemblée générale des sections de la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, reconnue Organisme de Défense et de Gestion par l'INAO, **ouverte à tous les déclarants de récolte ayant revendiqué des vins à AOC et IGP en 2019 et à jour de leurs cotisations**, se tiendra le :

**Lundi 27 juillet 2020 à 10h00 ⁽¹⁾
Salle des fêtes de Monbazillac**

Pour des raisons d'organisation et surtout de disponibilité des producteurs, le conseil d'administration de la FVBD a souhaité réunir le même jour et en un même lieu 7 sections de notre ODG ⁽²⁾.

Cette réunion a pour principal objectif de fixer les conditions de production annuelles et les cotisations pour la campagne 2020/2021.

Le document ci-joint est indispensable pour émarger dans chacune des sections auxquelles vous adhérez (l'information est précisée sur le document).

Présentez-vous avec ce document à l'émargement à partir de 10h00 ; vous pouvez aussi l'utiliser pour donner votre pouvoir à un autre producteur de la même section.

Ordre du Jour :

- Adoption du compte rendu du 26 juillet 2019.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2020, actualité INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2020.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2020/2021, vote.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section (voir modalités au dos).
- Questions diverses.

Compte-tenu de la situation sanitaire et des règles imposées par les autorités de santé, nous devons respecter un protocole que nous afficherons à l'entrée. Les personnes qui se sentent vulnérables sont invitées à ne pas se déplacer et à transmettre leur pouvoir à un autre adhérent.

En vous remerciant pour votre engagement pour les AOC du Bergeracois, du Duracois et l'IGP Périgord,

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Conseil d'Administration, le Président,
Eric CHADOURNE.

PJ/1 document d'émargement-pouvoir

Modalités diverses

Documents de l'AG :

Les différents documents de l'AG sont disponibles sur le site internet de la FVBD, en particulier le compte-rendu de l'AG 2019.

Renouvellement des comités de section :

Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section. Le renouvellement 2020 par section se répartit de la façon suivante : Bergerac (14 postes), Côtes de Duras (5 postes), Monbazillac (9 postes), Montravel (3 postes), Pécharmant (4 postes), Rosette (1 poste), Saussignac (2 postes) et IGP Périgord (2 postes).

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecté. Dans d'autres cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	tiers sortants						RI (minimum)			solde		
	2020	2021	2022	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	14	11	11	36	27	9	48	32	16	-12	-5	-7
Côtes de Duras	5	6	4	15	5	10	24	13	11	-9	-8	-1
Monbazillac	9	9	10	28	21	7	24	16	8	+4	+5	-1
Montravel	3	6	5	14	11	3	15	10	5	-1	+1	-2
Pécharmant	4	2	3	9	7	2	9	6	3	0	+1	-1
Rosette	1	1	2	4	4	0	6	6	0	-2	-2	0
Saussignac	2	4	4	10	9	1	9	8	1	+1	+1	0
Périgord	2	3	2	7	4	3	7	3	4	0	+1	-1

Nous vous rappelons que le comité de section a pour rôle l'animation de la section mais les décisions restent du ressort de l'AG de section ou du Conseil d'Administration (selon les dossiers).

Vous pouvez vous présenter lors de l'AG mais une candidature préalable par courrier est souhaitable afin de préparer au mieux le renouvellement. Tous les membres renouvelables ont été contactés par courrier.

Elections des administrateurs :

Rappel de l'article 20 des statuts : « Elle (la section) élit pour 3 ans ses représentants au conseil d'administration de l'ODG, lors d'une réunion annuelle et selon la répartition prévue à l'article 26 des statuts. »

Ce renouvellement se fera lors de l'AG de la FVBD en janvier 2021.

- (1) : Conformément à l'article 11 des statuts, si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée générale est convoquée le même jour à 10h30 et délibère quel que soit le nombre de participants.
- (2) (AOC) Bergerac, Côtes de Bergerac, Côtes de Duras, Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Monbazillac, Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac, (IGP) Périgord